

11/13, rue des Archives  
94 010 Créteil Cedex  
01 43 77 33 59  
[contact@sudeducation94.org](mailto:contact@sudeducation94.org)

### **Objet : convocation à une Assemblée Générale**

Chèr.e Camarade,

Tu es invité.e à participer à la prochaine Assemblée Générale de SUD Education 94 dont tu es membre, qui se tiendra

**le jeudi 21 septembre 2023 de 9h00 à 16h30**  
à la Maison des syndicats de Créteil ( salle 1 )

En application de l'article 13 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié (Fonction Publique d'Etat) ou du **décret n°85-397 du 3 avril 1985** (Fonction Publique Territoriale), tu peux bénéficier d'une autorisation spéciale d'absence pour participer à cette réunion.

En application de la circulaire Fonction Publique n°1487 du 18 novembre 1982, la demande doit être faite auprès de l'administration au moins 3 jours à l'avance, accompagnée de la présente convocation.

La demande doit en être faite par courrier de ta part auprès de l'administration (IEN, chef d'établissement ou de service) dont tu dépends en l'accompagnant de la présente convocation.



Morgane Tatibouët  
Professeure des écoles  
Co-Secrétaire départementale



Jean-Paul Samson  
Agent ATTEE  
Co-Secrétaire départemental



Olivier Rioual  
Professeur d'EPS  
Co-Secrétaire départemental



Créteil, le 04/09/2023

11/13, rue des Archives  
94 010 Créteil Cedex  
01 43 77 33 59  
[contact@sudeducation94.org](mailto:contact@sudeducation94.org)

A Mme la Rectrice de l'académie de Créteil  
S/C du Chef d'établissement

A Mme la D.A.S.E.N.  
S/C de l'I.E.N

A M. le président du Conseil Départemental

A Mme la présidente de la Région IDF

**Objet : Demande d'Autorisation Spéciale d'Absence pour la réunion statutaire de SUD éducation 94 du 21 septembre 2023 de 9h à 17h**

Madame, Monsieur,

Je soussigné-e, \_\_\_\_\_,

en poste à \_\_\_\_\_,

mandaté-e pour participer à la réunion statutaire de SUD éducation 94, demande à bénéficier d'une autorisation spéciale d'absence, conformément à l'article 13 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié (Fonction Publique d'Etat) ou du décret n°85-397 du 3 avril 1985 (Fonction Publique Territoriale) relatifs à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique.

La réunion se tiendra le 21 septembre 2023 de 9h00 à 16h30 à la maison des syndicats de Créteil.

(signature)